

RCS : PARIS Code greffe : 7501

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de PARIS atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2009 B 22560 Numéro SIREN : 518 508 775 Nom ou dénomination : A.M.B.D (Art, Mobilier, Bronze, Décoration)

Ce dépôt a été enregistré le 20/01/2020 sous le numéro de dépôt 3863



20200038632018

DATE DEPOT : 20/01/2020

N° DE DEPOT : 3863

N° GESTION : 2009822560

N° SIREN : 518508775

DENOMINATION : A.M.B.D (Art, Mobilier, Bronze, Décoration)

ADRESSE : 101 avenue du Général Leclerc 75685 PARIS CEDEX 14

MILLESIME : 2018

.

A.M.B.D (Art, Mobilier, Bronze, Décoration)
Société par actions simplifiée
au capital de 10 000 euros
Siège social : 101 avenue du Général Leclerc
75014 PARIS
RCS PARIS 518 508 775

Greffé du tribunal
de commerce de Paris
Comptes annuels déposés le :

22 JAN. 2020

Sous le N° :

386

**DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE
DU 30 JUIN 2019**

**DECISION D'AFFECTATION DU RESULTAT
de l'exercice clos le 31 décembre 2018**

L'associé unique décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2018 s'élevant à 186 203 euros de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice	186 203 euros
A titre de dividendes	30 000 euros
Soit 3 euros par action	

Le solde	156 203 euros

En totalité au compte "report à nouveau" qui s'élève ainsi à 171 202 euros.

Le dividende sera mis en paiement au siège social en fonction des possibilités de trésorerie de la société.

L'associé unique déclare être informé que :

- depuis le 1^{er} janvier 2018, les revenus distribués sont soumis à un prélèvement forfaitaire unique (PFU ou « flat tax ») de 30%, soit 12,8% au titre de l'impôt sur le revenu et 17,2% de prélèvements sociaux,
- le prélèvement forfaitaire obligatoire non libératoire de l'impôt sur le revenu est maintenu mais son taux est aligné sur celui du PFU (12,8 % - CGI, art. 117 quater),
- peuvent demander à être dispensées du prélèvement forfaitaire non libératoire de 12,8% au titre de l'impôt sur le revenu les personnes physiques appartenant à un foyer fiscal dont le revenu fiscal de référence de l'avant-dernière année est inférieur à 50 000 euros (contribuables célibataires, divorcés ou veufs) ou 75 000 euros (contribuables soumis à une imposition commune) ; la demande de dispense doit être formulée, sous la responsabilité de l'associé, au plus tard le 30 novembre de l'année précédant le paiement du dividende,

- l'option pour une imposition du dividende au barème progressif reste possible et doit être indiquée sur la déclaration de revenus ; dans ce cas, le prélèvement forfaitaire non libératoire de 12,8% sera déduit de l'impôt dû. L'abattement de 40% sera maintenu mais les prélèvements sociaux seront assis sur le montant avant abattement.

Il est précisé que le montant des revenus distribués au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2018 éligibles à l'abattement de 40 % prévu à l'article 158, 3-2° du Code général des impôts s'élève à 300 000 euros, soit la totalité des dividendes mis en distribution.

De plus, conformément aux dispositions de l'article L. 136-7 du Code de la sécurité sociale, les prélèvements sociaux sur les dividendes versés aux personnes physiques fiscalement domiciliées en France sont soumis aux mêmes règles que le prélèvement mentionné à l'article 117 quater du Code général des impôts, c'est-à-dire prélevés à la source par l'établissement payeur, lorsque ce dernier est établi en France, et versés au Trésor dans les quinze premiers jours du mois suivant celui du paiement des dividendes.

Conformément à la loi, l'associé unique prend acte que les dividendes distribués au titre des trois exercices précédents ont été les suivants :

Exercice	Dividende net par action	Dividendes avec abattement	Dividendes sans abattement
31 décembre 2017	30	300 000	-
31 décembre 2016	7,05	110 000	-
31 décembre 2015	0,80	7 986	-

Certifié conforme
Le Président



Alain Jannier

A.M.B.D (Art, Mobilier, Bronze, Décoration)
Société par actions simplifiée
au capital de 10 000 euros
Siège social : 101 avenue du Général Leclerc
75014 PARIS
RCS PARIS 518 508 775

RAPPORT DE GESTION DU PRÉSIDENT

Exercice clos le 31 décembre 2018

Monsieur Alain MEUNIER, associé unique et Président de la société A.M.B.D (Art, Mobilier, Bronze, Décoration), a, conformément aux dispositions de l'article L. 227-9 du Code de commerce, en vue de l'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2018, établi le présent rapport de gestion sur la situation et l'activité de la Société durant l'exercice écoulé.

ACTIVITÉ DE LA SOCIÉTÉ

Situation et évolution de l'activité de la Société au cours de l'exercice

Au cours de l'exercice clos au 31 décembre 2018, notre chiffre d'affaires s'est élevé à 900 475 Euros contre 2 545 330 Euros pour l'exercice précédent.

Corrélativement nos charges d'exploitation se sont élevées à 645 316 Euros contre 2 245 156 Euros pour l'exercice précédent.

Le résultat d'exploitation ressort pour l'exercice à 267 282 Euros contre 463 854 Euros pour l'exercice précédent.

Notre exercice se solde donc par un résultat bénéficiaire de 186 203 Euros contre un bénéfice de 313 924 Euros pour l'exercice précédent.

Evénements importants survenus depuis la clôture de l'exercice

Depuis le 31 décembre 2018, date de clôture de l'exercice, la survenance d'aucun événement important n'est à signaler.

Evolution prévisible et perspectives d'avenir

Pour l'exercice ouvert le 1^{er} janvier 2019, nous comptons poursuivre notre activité dans les mêmes conditions qu'au cours de l'exercice précédent.

RÉSULTATS - AFFECTATION

Examen des comptes et résultats

Les comptes annuels soumis à approbation ont été établis conformément aux règles de présentation et aux méthodes d'évaluation prévues par la réglementation en vigueur.

Un rappel des comptes de l'exercice précédent est fourni à titre comparatif.

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2018, le chiffre d'affaires s'est élevé à 900 475 euros contre 2 545 330 euros lors de l'exercice précédent, soit une variation de -64,62%.

Le montant des autres produits d'exploitation s'élève à 12 123 euros contre 163 679 euros pour l'exercice précédent.

Le montant des autres achats et charges externes s'élève à 572 138 euros contre 2 190 644 euros pour l'exercice précédent, soit une variation de -73,88%.

Le montant des impôts et taxes s'élève à 759 euros contre 3 153 euros pour l'exercice précédent, soit une variation de -75,93%.

Le montant des traitements et salaires s'élève à 25 629 euros contre 22 728 euros lors de l'exercice précédent, soit une variation de 12,76%.

Le montant des charges sociales s'élève à 15 796 euros contre 20 189 euros pour l'exercice précédent, soit une variation de -21,76%.

Le montant des dotations aux amortissements et provisions s'élève à 30 551 euros contre 8 442 euros pour l'exercice précédent.

Le montant des autres charges s'élève à 444 euros.

Les charges d'exploitation se sont élevées à 645 316 euros contre 2 245 156 euros pour l'exercice précédent, soit une variation de -71,26%.

Le résultat d'exploitation ressort pour l'exercice à 267 282 euros contre 463 854 euros lors de l'exercice précédent, soit une variation de -42,38%.

Le résultat courant avant impôts ressort pour l'exercice à 267 282 euros contre 464 105 euros pour l'exercice précédent, soit une variation de -42,41%.

Après prise en compte :

- du résultat exceptionnel de -1 213 euros,
- d'un impôt sur les sociétés de 79 866 euros,

le résultat de l'exercice se solde par un bénéfice de 186 203 euros contre un bénéfice de 313 924 euros au titre de l'exercice précédent, soit une variation de -40,69%.

A7

Au 31 décembre 2018, le total du bilan de la Société s'élevait à 447 338 euros contre 687 919 euros pour l'exercice précédent, soit une variation de -34,97%.

Proposition d'affectation du résultat

Les comptes annuels, tels qu'ils sont présentés et soumis à approbation, font ressortir un bénéfice de 186 203 euros qui recevrait l'affectation suivante :

Bénéfice de l'exercice	186 203 euros
A titre de dividendes	30 000 euros
Soit 3 euros par action	

Le solde	156 203 euros

En totalité au compte "report à nouveau" qui s'élève ainsi à 171 202 euros.

Compte tenu de cette affectation, les capitaux propres de la Société seraient de 182 202 euros.

Le dividende sera mis en paiement au siège social en fonction des possibilités de trésorerie de la société.

Il est indiqué que depuis le 1er janvier 2018, les dividendes sont soumis à un prélèvement forfaitaire unique (PFU ou "flat tax") de 30%, soit 12,8% au titre de l'impôt sur le revenu et 17,2% de prélèvements sociaux (CGI, art. 200 A, 1).

Le prélèvement forfaitaire obligatoire non libératoire de l'impôt sur le revenu est maintenu mais son taux est aligné sur celui du PFU (12,8 % - CGI, art. 117 quater).

Peuvent demander à être dispensées du prélèvement forfaitaire non libératoire de 12,8% au titre de l'impôt sur le revenu les personnes physiques appartenant à un foyer fiscal dont le revenu fiscal de référence de l'avant-dernière année est inférieur à 50 000 euros (contribuables célibataires, divorcés ou veufs) ou 75 000 euros (contribuables soumis à une imposition commune). La demande de dispense doit être formulée, sous la responsabilité de l'associé, au plus tard le 30 novembre de l'année précédant le paiement du dividende.

L'option pour une imposition du dividende au barème progressif reste possible et doit être indiquée sur la déclaration de revenus. Dans ce cas, le prélèvement forfaitaire non libératoire de 12,8% sera déduit de l'impôt dû. L'abattement de 40% sera maintenu mais les prélèvements sociaux seront assis sur le montant avant abattement.

Il est précisé que le montant des revenus distribués au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2018 éligibles à l'abattement de 40 % prévu à l'article 158, 3-2° du Code général des impôts s'élève à 30 000,00 euros, soit la totalité des dividendes mis en distribution.

De plus, conformément aux dispositions de l'article L. 136-7 du Code de la sécurité sociale, les prélèvements sociaux sur les dividendes versés aux personnes physiques fiscalement domiciliées en France sont soumis aux mêmes règles que le prélèvement mentionné à l'article 117 quater du Code général des impôts, c'est-à-dire prélevés à la source par l'établissement

payeur, lorsque ce dernier est établi en France, et versés au Trésor dans les quinze premiers jours du mois suivant celui du paiement des dividendes.

Distributions antérieures de dividendes

En application de l'article 243 bis du Code général des impôts, il est rappelé que les dividendes distribués au titre des trois exercices précédents ont été les suivants :

Exercice	Dividende net par action	Dividendes avec abattement	Dividendes sans abattement
31 décembre 2017	30	300 000	-
31 décembre 2016	7,05	110 000	-
31 décembre 2015	0,80	7 986	-

Dépenses non déductibles fiscalement

Conformément aux dispositions des articles 223 quater et 223 quinquies du Code général des impôts, il est précisé que la Société n'a supporté aucune dépense non déductible fiscalement au cours de l'exercice écoulé.

CONVENTIONS RÉGLEMENTÉES

Il est indiqué qu'aucune convention entrant dans le champ d'application de l'article L. 227-10 du Code de commerce n'a été conclue au cours de l'exercice écoulé.

ADMINISTRATION ET CONTRÔLE DE LA SOCIÉTÉ

Il convient d'indiquer qu'aucun mandat de dirigeant n'est arrivé à expiration.

Le Président



Désignation de l'entreprise		A.M.B.D		101 Avenue du Général Leclerc		Néant ☐	
Adresse de l'entreprise		75014 PARIS					
SIRET		5 1 8 5 0 8 7 7 5 0 0 0 1 3					
Durée de l'exercice en nombre de mois *		12		Durée de l'exercice précédent *		12	
				Exercice N clos le		Exercice N-1 clos le	
				31/12/2018		31/12/2017	
ACTIF		Brut 1		Amortissements-Provisions 2		Net 3	
						Net 4	
ACTIF IMMOBILISE	Immobilisations incorporelles	010		012			
	{ Fonds commercial*						
	{ Autres*	014		016			
	Immobilisations corporelles*	028	69 426	030	31 055	38 372	54 501
	Immobilisations financières* (1)	040	1 000	042		1 000	500
	Total I (5)	044	70 426	048	31 055	39 372	55 001
ACTIF CIRCULANT	STOCKS						
	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *	050		052			
	Marchandises *	060		062			
	Avances et acomptes versés sur commandes	064		066			8 880
	Créances (2)	068	23 791	070	13 005	10 785	5 665
	{ Clients et comptes rattachés *						
	{ Autres * (3)	072	73 534	074		73 534	101 149
	Valeurs mobilières de placement	080		082			
	Disponibilités	084	321 184	086		321 184	514 154
	Charges constatées d'avance *	092	2 463	094		2 463	3 070
	Total II	096	420 972	098	13 005	407 966	632 918
	Total général (I + II)	110	491 398	112	44 060	447 338	687 919
PASSIF				Exercice N NET		Exercice N-1 NET	
				1		2	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *	120	10 000	120	10 000	10 000	
	Ecart de réévaluation	124		124			
	Réserve légale	126	1 000	126	1 000	1 000	
	Réserves réglementées*	130		130			
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants*)	132		132			
	Report à nouveau	134	14 999	134	1 074	1 074	
	Résultat de l'exercice	136	186 203	136	313 924	313 924	
	Provisions réglementées	140		140			
	Total I	142	212 202	142	325 999	325 999	
	Provisions pour risques et charges	154		154			
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées	156		156			
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	164	58 409	164	78 439	78 439	
	Fournisseurs et comptes rattachés *	166	44 899	166	148 763	148 763	
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N :)	169	589	172	131 828	134 719	
	Produits constatés d'avance	174		174			
	Total III	176	235 137	176	361 921	361 921	
	Total général (I + II + III)	180	447 338	180	687 919	687 919	
RENVIS	(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an	193	1 000	(4) Dont dettes à plus d'un an	195		
	(2) Dont créances à plus d'un an	197		(5) Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182	2 458	
	(3) Dont comptes courants d'associés débiteurs	199		Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184		

Formulaire obligatoire (article 302 septies A-F du Code général des impôts)		Désignation de l'entreprise: A.M.B.D		Néant		
A - RESULTAT COMPTABLE				Exercice clos le 31/12/2018	Exercice clos le 31/12/2017	
				1	2	
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *		209	210		
	Production vendue { biens services * }	dont export et livraisons intracommunautaires	215	214		
			217	218	900 475	
	Production stockée * (Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)		761 351	222	2 545 330	
	Production immobilisée *			224	163 427	
	Subventions d'exploitation reçues			226		
	Autres produits			230	12 123	
Total des produits d'exploitation hors TVA (I)				232	912 598	
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises * (y compris droits de douane)			234		
	Variation de stock (marchandises) *			236		
	Achats de matières premières et autres approvisionnements * (y compris droits de douane)			238		
	Variation de stock (matières premières et approvisionnement) *			240		
	Autres charges externes *: (dont crédit bail : - mobilier : 5 549 - immobilier : 27 775)			242	572 138	
	Impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe professionnelle CFE et CVAE *)	243	452	244	759	
	Rémunérations du personnel *			250	25 629	
	Charges sociales (cf. renvoi 380 du 2033-D)			252	15 796	
	Dotations aux amortissements *			254	18 087	
	Dotations aux provisions			256	12 464	
	Autres charges { dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger * dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles }	259	260	262	444	
	Total des charges d'exploitation (II)				264	645 316
1 - RESULTAT D'EXPLOITATION (I - II)				270	267 282	
PRODUITS ET CHARGES FINANCIERS	Produits financiers (III)			280	254	
	Produits exceptionnels (IV)			290		
	Charges financières (V)			294	3	
	Charges exceptionnelles { Dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art 217 octies) Dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art 39 quinquies D) }	347	348	300	1 213	
	Impôts sur les bénéfices * (VII)			306	79 866	
	2 - BENEFICE OU PERTE : Produits (I + III + IV) - Charges (II + V + VI + VII)				310	186 203
	B - RESULTAT FISCAL Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2				312	186 203
RÉINTÉGRATIONS	Rémunérations et avantages personnels non déductibles *			316		
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 C.G.I.) et autres amortissements non déductibles			318	33 906	
	Provisions non déductibles *			322		
	Impôts et taxes non déductibles * (cf page 7 de la notice 2033-NOT-SD)			324	83 717	
	Divers *, dont intérêts excédentaires des épices-cts d'associés	247		330	550	
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option (Part de loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D))	249		251		
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime			998		
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime			999		
	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				997	
	DÉDUCTIONS	Entreprises nouvelles (43, sexies)	986	Zone franche urbaine (44 octies et 44 octies A)	987	127
Reprise d'entreprises en difficulté (44, sexies)		981	Jeune entreprise innovante (44, sexies A)	989	138	
Pôles de compétitivité hors CICE (art. 44 undecies)		990	Basins d'emploi à redynamiser (art. 44 duodecies)	991	992	
Divers * ZFA (44 quater) (44, quater)		345	Investissements outre-mer	344	Créance due au report en arrière du déficit	
				346	Déduction exceptionnelle (art. 39 décies)	
RESULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DEFICITS ANTERIEURS				352	302 936	
Déficits	Déficit de l'exercice reporté en arrière * (Entreprises I.S. seulement)			356		
	Déficits antérieurs reportables : * dont imputés sur le résultat :			360		
RESULTAT FISCAL APRES IMPUTATION DES DEFICITS				370	302 936	

Règles et Méthodes Comptables

Etat exprimé en euros

Les comptes annuels de l'exercice ont été élaborés et présentés conformément aux règles générales applicables en la matière et dans le respect du principe de prudence.

Le bilan de l'exercice présente un total de 447 338 euros.

Le compte de résultat, présenté sous forme de liste, affiche un total produits de 912 598 euros et un total charges de 726 395 euros, dégageant ainsi un résultat de 186 203 euros.

L'exercice considéré débute le 01/01/2018 et finit le 31/12/2018.
Il a une durée de 12 mois.

Les conventions générales comptables ont été appliquées conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation.
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre.
- indépendance des exercices.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Aucun changement dans les méthodes d'évaluation et dans les méthodes de présentation n'a été apporté.

Les principales méthodes utilisées sont :

Immobilisations

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires, hors frais d'acquisition des immobilisations) ou à leur coût de production.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire ou dégressif en fonction de la durée normale d'utilisation des biens.

Les éléments non amortissables de l'actif immobilisé sont inscrits pour leur valeur brute constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

Règles et Méthodes Comptables

Etat exprimé en euros

Stocks et en cours

Les matières et marchandises ont été évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires).

Les produits en cours de production ont été évalués à leur coût de production.

Une provision pour dépréciation des stocks égale à la différence entre la valeur brute et le cours du jour ou la valeur de réalisation déduction faite des frais proportionnels de vente, est effectuée lorsque cette valeur brute est supérieure.

Créances et dettes

Les créances et les dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

Les créances clients présentées dans le tableau de financement, ont été retenues pour leur valeur brute, conformément aux principes comptables.

Disponibilités

Les liquidités disponibles en banque ou en caisse ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Achats

Les frais accessoires d'achat payés à des tiers n'ont pas été incorporés dans les comptes d'achat, mais ont été comptabilisés dans les différents comptes de charge correspondant à leur nature.

ANNEXE - Elément supplémentaire

Transferts de charges

Etat exprimé en euros

31/12/2018

TOTAL	

[illegible]

ANNEXE - Elément supplémentaire

Produits et Charges exceptionnels

Etat exprimé en euros

31/12/2018

Total des produits exceptionnels		
Total des charges exceptionnelles		1 213
Charges exceptionnelles sur opération de gestion		1 213
<i>PENALAMENDES EXCEPT.</i>	550	
<i>CHARGES S/EXERC.ANTER.</i>	663	
Résultat exceptionnel		(1 213)

ANNEXE - Elément 2

Immobilisations

Etat exprimé en euros

Etat exprimé en euros		Valeurs brutes début d'exercice	Mouvements de l'exercice				Valeurs brutes au 31/12/2018
			Augmentations		Diminutions		
			Réévaluations	Acquisitions	Virt p.à p.	Cessions	
INCORPORELLES	Frais d'établissement et de développement						
	Autres						
	TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES						
CORPORELLES	Terrains						
	Constructions sur sol propre sur sol d'autrui instal. agencet aménagement						
	Instal technique, matériel outillage industriels	1 442					1 442
	Instal., agencement, aménagement divers						
	Matériel de transport	57 307					57 307
	Matériel de bureau, mobilier	8 720		1 958			10 678
	Emballages récupérables et divers						
	Immobilisations corporelles en cours						
	Avances et acomptes						
	TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES	67 469		1 958			69 426
FINANCIERES	Participations évaluées en équivalence						
	Autres participations						
	Autres titres immobilisés						
	Prêts et autres immobilisations financières	500		500			1 000
	TOTAL IMMOBILISATIONS FINANCIERES	500		500			1 000
TOTAL		67 969		2 458			70 426

ANNEXE - Elément 3

Amortissements

Etat exprimé en euros		Amortissements début d'exercice	Mouvements de l'exercice		Amortissements au 31/12/2018
			Dotations	Diminutions	
INCORPORELLES	Frais d'établissement et de développement				
	Autres				
	TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
CORPORELLES	Terrains				
	Constructions sur sol propre				
	sur sol d'autrui				
	instal. agencement aménagement				
	Instal technique, matériel outillage industriels	296	773		1 069
	Autres Instal., agencement, aménagement divers				
	Matériel de transport	6 407	14 327		20 734
	Matériel de bureau, mobilier	6 264	2 987		9 251
	Emballages récupérables et divers				
TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES		12 968	18 087		31 055
TOTAL		12 968	18 087		31 055

Ventilation des mouvements affectant la provision pour amortissements dérogatoires

	Dotations			Reprises			Mouvement net des amortisse- ment à la fin de l'exercice
	Différentiel de durée et autr	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	Différentiel de durée et autr	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	
Frais d'établissement et de développement							
Autres immobilisations incorporelles							
TOTAL IMMOB INCORPORELLES							
Terrains							
Constructions sur sol propre sur sol d'autrui instal, agencement, aménag.							
Instal. technique matériel outillage industriels							
Instal générales Agencet aménagt divers							
Matériel de transport							
Matériel de bureau, informatique, mobilier							
Emballages récupérables, divers							
TOTAL IMMOB CORPORELLES							
Frais d'acquisition de titres de participation							
TOTAL							
TOTAL GENERAL NON VENTILE							

ANNEXE - Elément 4

Provisions

Etat exprimé en euros

		Début exercice	Augmentations	Diminutions	31/12/2018
PROVISIONS REGLEMENTEES	Reconstruction gisements miniers et pétroliers				
	Provisions pour investissement				
	Provisions pour hausse des prix				
	Provisions pour amortissements dérogatoires				
	Provisions fiscales pour prêts d'installation				
	Provisions autres				
	PROVISIONS REGLEMENTEES				
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	Pour litiges				
	Pour garanties données aux clients				
	Pour pertes sur marchés à terme				
	Pour amendes et pénalités				
	Pour pertes de change				
	Pour pensions et obligations similaires				
	Pour impôts				
	Pour renouvellement des immobilisations				
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions				
	Pour chges sociales et fiscales sur congés à payer				
	Autres				
	PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES				
PROVISIONS POUR DEPRECIATION	Sur immobilisations { incorporelles corporelles des titres mis en équivalence titres de participation autres immo. financières				
	Sur stocks et en-cours				
	Sur comptes clients	542	12 464		13 005
	Autres				
	PROVISIONS POUR DEPRECIATION	542	12 464		13 005
TOTAL GENERAL		542	12 464		13 005
Dont dotations et reprises { - d'exploitation - financières - exceptionnelles			12 464		
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculée selon les règles prévues à l'article 39-1.5e du C.G.I.					

ANNEXE - Elément 5

Créances et Dettes

Etat exprimé en euros

		31/12/2018	1 an au plus	plus d'1 an
CREANCES	Créances rattachées à des participations			
	Prêts (1) (2)			
	Autres immobilisations financières	1 000	1 000	
	Clients douteux ou litigieux	15 606	15 606	
	Autres créances clients	8 184	8 184	
	Créances représentatives des titres prêtés			
	Personnel et comptes rattachés			
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux			
	Impôts sur les bénéfices	10 368	10 368	
	Taxes sur la valeur ajoutée	63 166	63 166	
	Autres impôts, taxes versements assimilés			
	Divers			
	Groupe et associés (2)			
	Débiteurs divers			
	Charges constatées d'avances	2 463	2 463	
TOTAL DES CREANCES		100 787	100 787	
(1) Prêts accordés en cours d'exercice				
(1) Remboursements obtenus en cours d'exercice				
(2) Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)				

		31/12/2018	1 an au plus	1 à 5 ans	plus de 5 ans
DETTES	Emprunts obligataires convertibles (1)				
	Autres emprunts obligataires (1)				
	Emp. dettes ets de crédit à 1an max. à l'origine (1)				
	Emp. dettes ets de crédit à plus 1an à l'origine (1)				
	Emprunts et dettes financières divers (1) (2)				
	Fournisseurs et comptes rattachés	44 899	44 899		
	Personnel et comptes rattachés	1 429	1 429		
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	4 325	4 325		
	Impôts sur les bénéfices				
	Taxes sur la valeur ajoutée	1 728	1 728		
	Obligations cautionnées				
	Autres impôts, taxes et assimilés	51 230	51 230		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
	Groupe et associés (2)	70 589	70 589		
	Autres dettes	2 527	2 527		
	Dette représentative de titres empruntés				
	Produits constatés d'avance				
TOTAL DES DETTES		176 727	176 727		
(1) Emprunts souscrits en cours d'exercice					
(1) Emprunts remboursés en cours d'exercice					
(2) Emprunts dettes associés (personnes physiques)		589			

ANNEXE - Elément 6.11

Charges à payer

Etat exprimé en euros

31/12/2018

Total des Charges à payer		57 990
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		4 956
<i>FOURN.FACT NON PARVENUES</i>	<i>4 956</i>	
Dettes fiscales et sociales		53 034
<i>DET.PROV.CONG PAY.SALAIR</i>	<i>1 429</i>	
<i>PROVISON CHARGES / CP</i>	<i>376</i>	
<i>ETAT CHARGES A PAYER</i>	<i>585</i>	
<i>TVA SUISSE</i>	<i>50 645</i>	

ANNEXE - Elément 6.12

Charges et Produits constatés d'avance

Etat exprimé en euros

31/12/2018

Charges

Produits

Charges et Produits d'EXPLOITATION

2 463

Charges et Produits FINANCIERS

Charges et Produits EXCEPTIONNELS

TOTAL

2 463

ANNEXE - Elément 6.13

Charges à répartir

Etat exprimé en euros

	Montant Net au Début d'exercice	Mouvements de l'exercice Augmentations	Mouvements de l'exercice Diminutions	Montant Net au 31/12/2018
Charges à répartir sur plusieurs exercices				
Charges différées				
Frais d'acquisition des immobilisations				
Frais d'émission des emprunts				
Charges à étaler				

ANNEXE - Elément 6.14

Capital social

	31/12/2018	Nombre	Val. Nominale	Montant
ACTIONS / PARTS SOCIALES				
Du capital social début exercice		10 000,00	1,0000	10 000,00
Emises pendant l'exercice			0,0000	
Remboursées pendant l'exercice			0,0000	
Du capital social fin d'exercice		10 000,00	1,0000	10 000,00